

Présidée par : Onofrio PAVONE

Présents : M. GOLAWSKI,
Maître Jennifer DEGUINES, huissier de justice.

Assistent : G. FATIEN, F. MUYLLE

Villeneuve d'Ascq, LE 25 AOÛT 2026 Coupe de France

COUPE DE France Féminines - TIRAGE DU 1^{ER} TOUR

Règles des tirages au sorts :

La désignation du lieu d'une rencontre de Coupe de France est déterminée selon les modalités suivantes :

- Critère 1 : Si 2 niveaux d'écart entre les 2 équipes, l'équipe du niveau le plus bas recevra.
- Critère 2 : Si lors du tour précédent de la coupe concernée, un club s'est déplacé, celui-ci recevra. De plus, en cas de forfait du club recevant au tour précédent (forfait déclaré avant la rencontre avec validation de la commission gestion des compétitions) afin d'éviter un déplacement inutile, le non-déplacement ne sera pas pris en compte et l'équipe sera donc considérée comme recevable lors du tour précédent.
- Critère 3 : L'équipe tirée au sort en premier sera désignée recevable.

Process pour le tirage au sort du 1^{er} tour :

- Considérant que La Ligue des Hauts de France dispose de 99 équipes engagées,
- Considérant que 3 équipes de Niveau National (Lens RC/LOSC et Roubaix Wervicq) sont directement qualifiées pour le tour fédéral.
- La Ligue des Hauts de France de Football dispose donc de 96 équipes engagées dans le parcours régional.
- Considérant que les équipes de Niveau R2 entreront en lice au 2^{ème} tour tandis que les équipes de niveau R1 feront leur entrée au 3^{ème} tour.

Les 1^{er} et 2^{ème} tour seront tirés au sort par secteur géographique variable,

Considérant la répartition des équipes par Districts :

Escaut : Interdistrict Niveau 2 = 13 équipes ; Interdistrict Niveau 1 = 6 équipes

Flandres : Interdistrict Niveau 2 = 10 équipes ; Interdistrict Niveau 1 = 6 équipes

Artois : Interdistrict Niveau 2 = 9 équipes ; Interdistrict Niveau 1 = 6 équipes

Aisne : Interdistrict Niveau 2 = 1 équipe ; Interdistrict Niveau 1 = 4 équipes

Oise : Interdistrict Niveau 2 = 3 équipes ; Interdistrict Niveau 1 = 1 équipe

Côte d'Opale : Interdistrict Niveau 2 = 6 équipes ; Interdistrict Niveau 1 = 2 équipes



Pour le District de la somme, les trois équipes participantes comprenaient deux équipes de Niveau R1 ou R2 (Amiens SC et Longueau ESC), il ne restait donc qu'une seule équipe (Quend US), celles-ci ne prennent donc pas part au tirage au sort.

Considérant qu'il s'agit d'un tour d'ajustement, et que 12 matchs sont nécessaires pour la suite de la compétition, la répartition se fera comme suit :

- 3 rencontres seront tirées au sort pour le District Escaut
- 3 rencontres seront tirées au sort pour le District des Flandres
- 3 rencontres seront tirées au sort pour le District Artois
- 1 rencontre sera tirée au sort pour le District Aisne
- 1 rencontre sera tirée au sort pour le District Oise
- 1 rencontre sera tirée au sort pour le District Côte d'Opale.

Les équipes non tirées au sort seront donc considérées comme exemptes de ce 1^{er} tour d'ajustement.

TABLEAU RECAPITULATIF

COUPE DE France Féminines						
	Equipes qualifiées par tour	Nombre d'équipes concernées par tour	Matchs	Nombre d'exempts	Entrée R1	Dates
TOUR 1	96	24	12	72		06/09/2026
TOUR 2	84	72	36	12		20/09/2026
TOUR 3	48	48	24		12	04/10/2026
TOUR 4	24	24	12			18/10/2026
Finale Régionale	12	12	6			01/11/2026

Informations :

Nous rappelons que lors des 1^{er} et 2^{ème} tour de CDF, tous les clubs de la ligue sont habilités à s'engager en coupe de France et à recevoir sur leur installation habituelle classée.

Pour la phase régionale, les clubs peuvent faire figurer 16 joueuses sur la feuille de match dont 14 pourront participer à la rencontre.



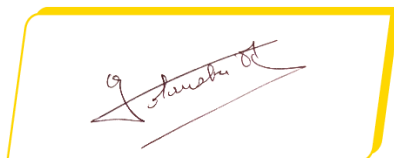
Le tirage a été effectué en présence de Maître Jennifer DEGUINES, commissaire de justice

Les 12 matchs du 1^{er} tour (tour d'ajustement) sont :

- 1 VALENCIENNES SUMMER – ELINCOURT RC
- 2 ENT. BOUSSOIS/ASSEVENT – VICQ RC
- 3 CAMBRAI AC – SEBOURG ESTREUX ES
- 4 LILLE LOUVIERE ESP – WAVRIN DON JS
- 5 PROVIN US – ENNEQUIN ES
- 6 SECLIN FC – PHALEMPIN US
- 7 AJ ARTOIS – VENDIN LE VIEIL ES
- 8 DIVION UC – NOEUX LES MINES US
- 9 LIEVIN OL – LA ROUPIE FC
- 10 CHOISY AU BAC US – RESSONS S/MATZ STADE
- 11 CHAUNY US – CROUY CUFFIES EF
- 12 VIEILLE EGLISE CA – CALAIS BEAU MARAIS

Les 72 exempts : Avion CHTS, Beuvry US, Biache St Vaast, Henin FCF, Lillers FC, Noyelles Sous Lens US, Ent. Souchez Neuville, Vermelles US, Ent Aire/s La Lys O. Roquetoire, Angres ES, Bapaume ASBBV Bruay La buissière, Dainville FC, Habarcq CS, Lestrem US, Méricourt FC, Meurchin USO, Bruay Sur Escaut Sport, Cambrai OMCA, Cousolre US, Douai SC, Escautpont AFC, Glageon US, Iwuy FC, Lambres lez Douai ES, Marly USM, Proville FC, Quarouble, FC Saultain, FC Solesmes FC, Saint Amand F, Valenciennes FC, Pévèle FC, Bondues FC, Coudekerque USF, Croix IC, Cysoing WB, Dunkerque USL, Erquinghem LYS, Fretin US, Hazebrouck SC, La Chapelle FC, Lambersart UF, Leers OS, Linselles FC, Marcq en baroeul O, Pont De Nieppe AS, Pérenchies USF, Quesnoy/Deûle, Steenvoorde AS, VAFF Villeneuve d' Ascq, Boulogne USCO, Bourthes US, Calais Marck Formation, Equihen Plage US Montreuil Sur Mer US, St Martin les Boulogne O, Pays de St Omer, Verchocq US, Verton FC, Coincy fjep, Gpt Itancourt / Gauchy f, GPT féminin BCV Laon, Beauvais Oise AS, Breteuil US, Pont Ste Maxence US, Ribecourt US, St Leu Esserent use, Vallées US, Amiens SCF, Longueau ESC, Quend US

Micheline GOLAWSKI
Secrétaire de séance



Onofrio PAVONE
Président

